

Certificat de Qualification Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité (CQP APS)

PUBLIC VISE

- ✓ *Toute personne postulant un emploi d'agent de sécurité, ne justifiant pas des équivalences requises par la réglementation pour se voir délivrer la Carte Professionnelle obligatoire.*

PRE-REQUIS

- ✓ *Savoir lire, écrire et parler le Français (niveau B1 minimum), et savoir compter*
- ✓ *Etre titulaire d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS*

DUREE

- ✓ *175 heures, hors examen – 182 Heures avec examen*

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- ✓ *4 minimum et 12 maximum*

CONDITIONS MATERIELLES

- ✓ *Installations techniques et pédagogiques du centre de formation agréé*

OBJECTIFS

- ✓ *A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de gérer les événements en temps réel, d'assurer la protection des personnes et des biens conformément aux réglementations applicables à la profession, et d'obtenir le certificat à l'issue de l'examen.*

QUALIFICATIONS

- ✓ *Certificat de Qualification Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité en cas de réussite à l'examen final sous l'autorité d'un jury officiel.*

MOYENS PEDAGOGIQUES

- ✓ *Powerpoint*
- ✓ *Support de cours remis aux participants*
- ✓ *Matériel secourisme – mannequins – DEA*
- ✓ *Matériel incendie – Bac à feu écologique*
- ✓ *Matériel de secourisme tactique – répliques d'armes – garrot – pansement israélien*
- ✓ *Dojo*

DELAIS D'ACCES ET DATES DE SESSIONS

- ✓ En cas d'indisponibilité, veuillez-vous référer au planning de notre site <http://exit-conseil.fr/> afin de connaître nos prochaines sessions de formation.

CONDITIONS DE VALIDATION

- ✓ Présence sur l'intégralité de la formation.
- ✓ Avoir satisfait aux tests / examens règlementaires de la formation.

CONTENU DU PROGRAMME 175h

- **Module secourisme 14h :**
 - Gestion des premiers secours :
 - Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours
- **Module juridique 21h :**
 - Environnement juridique de la sécurité privée :
 - Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application
 - Connaître les dispositions utiles du code pénal
 - Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées
- **Module gestion des conflits 14h :**
 - Gestion des risques et des situations conflictuelles :
 - Etre capable d'analyser les comportements conflictuels
 - Etre capable de résoudre un conflit
 - Etre capable de résoudre une situation conflictuelle
- **Module stratégique 8h :**
 - Transmission des consignes et informations :
 - Connaître les outils de transmission
 - Savoir transmettre des consignes
 - Réaliser une remontée d'informations
- **Module prévention des risques d'incendie 7h :**
 - Connaissance des vecteurs des risques d'incendie :
 - Initiation au risque
- **Module modalités d'appréhension au cours de l'exercice du métier 7h :**
 - Application du code de procédure pénale lors des missions de sécurité et de sûreté :
 - Application de l'article 73 du code de procédure pénale
 - Application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS
- **Module sensibilisation aux risques terroristes 13h :**
 - Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces
 - Prévention des risques terroristes
 - Réagir face à une attaque terroriste

- *Secourir (notions de secourisme tactique)*
- **Module professionnel 45h :**
 - *Surveillance et gardiennage :*
 - *Appliquer les techniques d'information et de communication*
 - *Savoir transmettre les consignes et informations*
 - *Préparer la mise en œuvre des consignes de l'APS*
 - *Savoir contrôler les accès*
 - *Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité*
 - *Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes*
- **Palpation de sécurité et inspection des bagages 7h :**
 - *Évènementiel :*
 - *Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages*
- **Module surveillance par moyens électroniques de sécurité 7h :**
 - *Télesurveillance et vidéoprotection :*
 - *Systèmes de télesurveillance et de vidéoprotection*
- **Module gestion des risques 11h :**
 - *Gestion des risques :*
 - *Maîtriser la gestion des alarmes*
 - *Protéger le travailleur isolé*
 - *Sensibilisation au risque électrique*
- **Module évènementiel spécifique 7h :**
 - *Compétences en évènementiel :*
 - *Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation*
 - *Identifier les acteurs d'un évènement*
 - *Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands évènements*
- **Module gestion des situations conflictuelles dégradées 7h :**
 - *Gestion des risques de situations conflictuelles dégradées*
 - *Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes*
- **Module industriel spécifique 7h :**
 - *Évaluer les risques professionnels*
 - *Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)*
 - *Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques*
 - *Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux*
- **Examen final**
 - *Évaluation théorique via treize questionnaires à choix unique*
 - *Évaluation pratique (gestion du PC, mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort)*

Responsable Pédagogique : Christophe LEFEBVRE 01 69 04 17 43